

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le jeudi 13 octobre 2022, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #3 : Madame Joannie Lajoie;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Lorenzo Ouellet.

Absence motivée :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #2 : Monsieur Rémi Carrier;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente à cette séance.

Résolution 2022-10-249

Acceptation de l'avis de convocation

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'avis de convocation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante tel que reçu, conformément à l'article 156 du Code municipal, et de déclarer la présente séance ouverte.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPEDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

À : Monsieur Marcel Belzile, maire,
Monsieur Frédéric Caron, conseiller;
Monsieur Rémi Carrier, conseiller;
Madame Joannie Lajoie, conseillère;
Monsieur Patrick Santerre, conseiller;
Madame Marie Element, conseillère;
Monsieur Lorenzo Ouellet conseiller.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une réunion extraordinaire du conseil de la municipalité de Sayabec est convoquée par madame Chimène Ngomanda, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à 19 h 30 au Centre communautaire, 6 rue Keable, le jeudi 13 octobre 2022 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Entretien et ouverture des chemins d'hiver 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 – Octroi de contrat;
2. Période de questions;
3. Levée de la séance.

Donné à Sayabec, ce 11 octobre 2022



Chimène Ngomanda
Directrice générale et
greffière-trésorière

Résolution 2022-10-250

Transport – Entretien des chemins d'hiver – Saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025– Octroi de contrat

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec désire faire entretenir et ouvrir certains chemins sur une longueur de 19,92 km pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres publics a été effectué sur le SEAO et qu'un soumissionnaire a déposé une offre de service conforme;
- TMA inc. 369 516.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lorenzo Ouellet, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour la réalisation de l'entretien et de l'ouverture de certains chemins sur une longueur de 19,92 km pour les saisons hivernales 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 à l'entreprise TMA inc. pour un montant total de 369 516.00 \$, plus les taxes applicables.

Ledit contrat se détaille comme suit :

Année 1 : 114 938,405 \$, soit 5 770 \$, plus taxes, du kilomètre;

Année 2 : 123 006,00 \$, soit 5 175 \$, plus taxes, du kilomètre;

Année 3 : 131 571,60 \$, soit 6 605 \$, plus taxes, du kilomètre.

Période de questions :

Il est tenu une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes et en direct sur notre page Facebook sont invitées à poser leurs questions portant sur les sujets à l'ordre du jour de la présente rencontre.

Résolution 2022-10-251

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Joannie Lajoie, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 19h43.

Marcel Belzile
Maire

Chimène Ngomanda
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CN/ib